

Revue de Presse

C_CHAMBRE DES AVOUES

vendredi 04 septembre 2009

S O M M A I R E

vendredi 04 septembre 2009

CHAMBRE DES AVOUES

Le don quichotte des avoués
Culture Droit .- 01/09/2009

1

CHAMBRE DES AVOUES

Portrait ///

LE don quichotte DES AVOUÉS

François Grandsard, 64 ans. Président de la chambre nationale des avoués, il livre un combat des plus acrobatiques. Rencontre avec un homme confiant mais lucide.

En 2011, les 444 avoués devraient disparaître. De quoi déprimer quelque peu leur porte-parole. Et bien non. Décontracté, souriant, chemise à manches courtes. Il dit comme pour s'excuser : « *J'adore me battre. Je suis servi* ». A peine trois semaines après son élection à la tête de la chambre nationale des avoués, le rapport Attali tombe et préconise la suppression totale des avoués qui constitueraient un surcoût artificiel à l'accès à la justice. Depuis, c'est Maignon, Bercy, la Chancellerie ; il fait du lobbying depuis des mois et essaye de limiter la casse. Car le texte va passer, non ? Il y a un blanc, puis un sourire gêné. « *On se bat tant que le texte n'est pas voté, on continue à mettre la pression et à argumenter avec un dossier béton sur le plan juridique, constitutionnel et conventionnel, mais on sait bien qu'il faut envisager le pire. Je reste lucide. Si le texte est voté, on se démènera pour les modalités* ».

En clair, il est prêt à dégainer à tout instant sa carte maître : un recours devant le conseil constitutionnel, fustigeant les conséquences financières désastreuses pour les avoués et l'in-

demnisation déplorable de leurs salariés.

« *La chancellerie voudrait chiffrer le coût global de la suppression de la profession et de nos offices à hauteur de moins de 250 millions d'euros. Ça ne correspond même pas à la valeur de nos études* ». Il avance lui, avec ses experts, 900 millions d'euros.

« *Surtout qu'au final, avec un coût moyen par dossier inférieur à 1.000 euros, on coûte moins cher qu'un avocat* ». Tiens, les avocats parlons-en. A priori, les avoués vont se retrouver dans quelque mois contraints, soit de devenir avocat après une période transitoire d'un an qui débutera le 1^{er} janvier 2010, soit d'emprunter des voies d'accès (privilégiées?) vers d'autres professions judiciaires et juridiques. « *Seulement 21% des avoués pensent devenir avocat, c'est peu* ». Un avenir tout aussi difficile à envisager pour cet avoué après presque 40 ans d'exercice.

Mai 68. L'agitation ambiante sait faire oublier à François Grandsard sa vocation première : être chirurgien. Et puis un père et grand père avocat, ça laisse des traces, forcément. Il endossera donc la robe noire quelques mois plus tard.

Portrait ///



« MAM connaît le fonctionnement de la boutique, ça peut nous aider »

Mais après une brève et houleuse collaboration au cabinet du patriarche, il saute sur l'occasion de la fusion de 71. Un ami de son père lui cède son étude d'avoué à Caen. « *Finally, François, il connaît les deux métiers, c'est ce qui fait sa force pour mesurer toute l'importance d'une telle réforme. Il est un peu cynique aussi, mais on le serait à moins !* » lâche une de ses collaboratrices.

L'avenir est tout aussi incertain pour le personnel des études d'avoués, soumis à un reclassement forcé, une bonne partie ne pouvant suivre leur employeur dans sa nouvelle activité. « *On nous parle de licenciements à caractère économique mais on devrait parler de licenciements « politiques » abusifs. Là encore, on demande aux partenaires sociaux de financer. Les avocats n'ont qu'à nous financer !* »

Alors Me Grandsard caustique ? Peut être. Lucide assurément. Il pense aussi à la post fusion et sait pertinemment qu'il va monter son cabinet d'avocat. « *Je ferai tout pour que cette future structure se pérennise* ».

Une photo de Rachida Dati trône dans son bureau. « *Par provocation* ». Il ne l'estime pas beaucoup et sa rencontre avec l'ex ministre de la justice ne lui a pas laissé un souvenir impérissable : « *c'est un de mes pires souvenirs. A peine arrivé, elle m'a lancé que sa décision était irrévocable* ». Il achèvera leur brève rencontre (reportée trois fois) par un : « *Madame, au-delà d'être ministre de la justice, vous êtes garde des Sceaux. Au siècle des lumières, le despotisme était acceptable quand il était éclairé, votre décision est tout sauf éclairée* ».

Avec MAM, le courant passe mieux. « *C'est différent, c'est une vraie ministre. C'est aussi une ancienne avocate, et son premier mari était avoué de première instance, elle connaît le fonctionnement de la boutique. Ça peut nous aider* ».

Quant aux parlementaires, ils se posent des questions mais sont-ils prêts à braver les oukases du Président ? •

Clémence Vasseur-Thévenot